



Proposition PR2603-0029

Date : 02/03/2026

Date de fin de validité : 17/03/2026

Émetteur

NordCode

127 rue de la chaussiette
59163 Condé-sur-l'Escaut

Tél.: 0668488409

Email: julien@nordcode.pro

Web: <https://nordcode.pro>

Adressé à

TECHNIQUE PC

5 AVENUE DE SAINT MENET
13011 MARSEILLE

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Total HT
Maintenance Dolibarr – Essentielle	0%	119,00	1	119,00
Prestation de maintenance technique mensuelle destinée à assurer la stabilité et le bon fonctionnement d'une instance Dolibarr.				
La prestation couvre une période d'un (1) mois à compter de la date d'activation.				
La maintenance comprend :				
• Vérification mensuelle de l'environnement applicatif • Mise à jour Dolibarr (versions mineures compatibles) • Sauvegarde mensuelle de la base de données • Sauvegarde mensuelle des fichiers (documents / GED) • Vérification post-mise à jour • 1 heure de support technique incluse par mois				
Rétention des sauvegardes : 365 jours.				
Périmètre : 1 instance Dolibarr.				
Toute demande dépassant le quota inclus fera l'objet d'une facturation complémentaire au temps passé.				
Les développements spécifiques, évolutions fonctionnelles ou corrections hors maintenance préventive sont exclus et feront l'objet d'un devis séparé.				
En cas d'instance obsolète, non maintenue ou présentant des anomalies critiques, une remise en conformité préalable pourra être requise.				

* TVA non applicable art-293B du CGI

Total HT 119,00

Total TTC 119,00

Règlement par virement sur le compte bancaire suivant:

Banque: Qonto

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé
16958	00001	39581524726	61

Adresse: Qonto (Olinda SAS), 18 rue de Navarin, 75009 Paris, France

Nom du propriétaire du compte: El - Vercruysse Julien / NordCode

Code IBAN: FR76 1695 8000 0139 5815 2472 661

Code BIC/SWIFT: QNTOFRP1XXX

Cachet, Date, Signature et mention "Bon pour Accord"

Les prestations sont soumises aux Conditions Générales de Vente NordCode en vigueur, jointes au présent devis et disponibles sur demande.

Toute demande nécessitant une intervention prioritaire ou hors délais habituels pourra être considérée comme urgente et faire l'objet d'une majoration, conformément aux CGV.

La signature du présent devis vaut acceptation sans réserve du périmètre, des tarifs et des Conditions Générales de Vente NordCode.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

NordCode – Prestations de services informatiques

1. Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à l'ensemble des prestations de services réalisées par NordCode auprès de clients professionnels, sauf conditions particulières formalisées par écrit. Toute commande de prestation implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV.

2. Nature des prestations

NordCode propose des prestations de services informatiques incluant notamment : développement spécifique, correction de bugs, maintenance, paramétrage, assistance technique, migrations, audit et conseil.

3. Organisation de la collaboration

NordCode intervient en tant que prestataire indépendant, libre de l'organisation de son activité, de ses méthodes, de la gestion de son planning et de sa clientèle. Aucune exclusivité ni obligation de disponibilité permanente n'est incluse sauf accord écrit.

4. Devis et commande

Toute prestation fait l'objet d'un devis préalable ou d'une validation écrite. La commande est considérée comme ferme à réception du devis signé ou de tout accord écrit équivalent.

5. Niveaux de prestations et tarification

Assistance technique & support : paramétrage, support sans code, migrations, assistance technique – Tarif indicatif : **60 € HT / heure**.

Développement & expertise : développement spécifique, correction de bugs, analyse technique, optimisation — Tarif indicatif : **65 € HT / heure**.

Le niveau applicable dépend de la nature réelle de la prestation. Les prestations réalisées dans le cadre de lots peuvent librement mixer les niveaux.

6. Modalités de facturation

Les prestations sont facturées au temps passé réel, par tranches de 15 minutes.

Facturation au temps passé : la facture est émise à la livraison et payable à réception ou à 30 jours selon le devis.

Lots de jours : la facture est émise à la signature du devis et doit être réglée pour activer le lot.

7. Lots de jours et remises commerciales

Des lots de jours peuvent être proposés selon les besoins du client.

Lot de 5 jours : remise commerciale de 5 % sur l'ensemble du volume.

Lot de 10 jours : remise commerciale de 10 % sur l'ensemble du volume.

Les lots peuvent librement mixer les niveaux de prestation. Pour chaque intervention réalisée dans le cadre d'un lot, une estimation horaire est communiquée au préalable lorsque cela est possible.

8. Suivi de consommation des lots

Dans le cadre de l'utilisation d'un lot de jours, NordCode fournit au client un récapitulatif mensuel de la consommation du crédit, précisant le temps consommé, le solde restant et la nature des interventions réalisées.

9. Prestations urgentes

Est considérée comme urgente toute demande nécessitant une intervention prioritaire, une réorganisation du planning de NordCode ou une intervention en dehors des délais habituels.

Les prestations urgentes font l'objet d'une majoration de 25 % sur le tarif horaire applicable.

Cette majoration s'applique :

- aux prestations réalisées dans le cadre d'une commande au devis,
- ainsi qu'aux prestations réalisées dans le cadre d'un lot de jours, auquel cas le temps consommé est décompté du crédit avec application de la majoration.

L'acceptation d'une intervention urgente vaut acceptation de la majoration associée.

10. Astreinte optionnelle

L'astreinte correspond à une période durant laquelle NordCode s'engage à rester joignable en dehors des heures ouvrées habituelles, afin de pouvoir intervenir en cas de sollicitation du client.

Les heures ouvrées habituelles sont définies comme étant du lundi au vendredi, de 9h00 à 18h00, hors jours fériés.

L'astreinte ne constitue ni une obligation d'intervention immédiate, ni une obligation de surveillance continue des systèmes du client.

Toute astreinte fait l'objet d'un accord écrit préalable précisant la période concernée.

L'astreinte est facturée sur la base d'un forfait de 150 € HT par jour, hors temps d'intervention effectif, lequel est facturé en sus selon le tarif horaire applicable, majoré le cas échéant.

11. Modalités de paiement et pénalités de retard

Les règlements s'effectuent par virement bancaire ou, sur demande, par carte bancaire.

Tout retard de paiement entraîne, de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités de retard calculées sur la base du taux directeur de la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €, conformément à l'article L441-10 du Code de commerce.

12. Délais et livraison

Les délais sont ceux indiqués sur le devis. La livraison concerne uniquement les livrables techniques (code, corrections, développements). Les délais peuvent être ajustés en cas de modification du périmètre ou de retard imputable au client.

13. Réclamations

Le client dispose d'un délai de 15 jours à compter de la livraison pour formuler toute réclamation par email. Passé ce délai, les prestations sont réputées conformes. Toute modification ultérieure fera l'objet d'un nouveau devis.

14. Obligations du client

Le client s'engage à fournir les informations nécessaires à la réalisation des prestations et à collaborer activement.

15. Propriété intellectuelle

Sauf mention contraire, les développements spécifiques sont cédés au client après paiement intégral. NordCode conserve son savoir-faire et ses méthodes.

16. Responsabilité

NordCode est tenu à une obligation de moyens. Sa responsabilité est limitée aux montants facturés et encaissés au titre de la prestation concernée.

17. Résiliation

Chaque partie peut mettre fin à la collaboration à tout moment. Les prestations engagées restent dues.

18. Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, le tribunal compétent sera celui du ressort de **Lille**.